

DECISIONS INDIVIDUELLES**Décrets présidentiels des 1er, 5, 12, 16 et 21 octobre 1989 portant nomination d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.**

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Mohamed Lakhdar Belaïd est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République du Liban, à Beyrouth.

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Mebarek Djadri est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la Jamahiria arabe libyenne populaire et socialiste, à Tripoli.

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Mohamed Chérif Zerouala est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'Etat de Bahrein, à Manama.

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Mohamed Khammar est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'Etat du Qatar, à Doha.

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Ahmed Ali Ghazali est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès des Emirats Arabes Unis, à Abou Dhabi.

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Chadly Benhadid est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République démocratique du Yemen, à Aden.

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Salih Benkobi est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République démocratique du Soudan, à Khartoum.

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Abdelkader Bensalah est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Royaume d'Arabie Saoudite, à Ryadh.

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Abdelkader Hadjar est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République arabe syrienne, à Damas.

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Bachir Khaldoun est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Sultanat d'Oman, à Mascate.

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Ramtane Lamamra est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République démocratique et populaire d'Ethiopie, à Addis Abéba.

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Belaïd Hadjem est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République populaire et révolutionnaire de Guinée, à Conakry.

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Abdelhamid Bencherchali est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République de Somalie, à Mogadiscio.

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Youcef Kraïba est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République du Sénégal, à Dakar.

Par décret présidentiel du 1er octobre 1989, M. Abdelmadjid Fasla est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République du Kenya, à Nairobi.